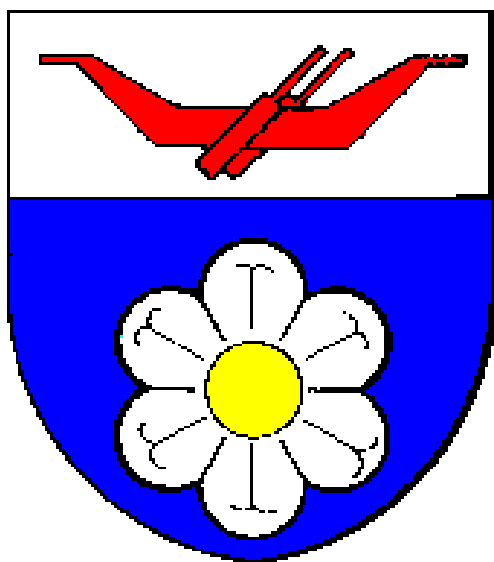
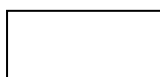


Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Rosenau

Séance du
04 février 2019
à 20h00



En la salle de séances de la Mairie de Rosenau



Le Conseil Municipal s'est réuni le 04 février 2019 à 20h00 en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry LITZLER, Maire.

Monsieur le Maire remercie les membres présents et excuse les représentants de la presse.

Avant de démarrer la séance de travail Monsieur le Maire propose d'observer une minute de silence en mémoire de Monsieur Jean-Claude GLAENTZLIN décédé mercredi dernier.

Après cet instant de recueillement, Monsieur le Maire évoque la personnalité attachante de Jean-Claude ainsi que son parcours professionnel et électif. Ainsi il fut membre du Conseil Municipal pendant 4 mandats de 1977 à 2001, avec deux maires différents, ainsi que délégué de Rosenau auprès de l'association des « Amis des Landes » depuis 1987.

Après ce moment, Monsieur le Maire procède à l'état des présences.

9 membres du Conseil étant présents, le conseil peut valablement délibérer et statuer.

Présents:

Monsieur LITZLER Thierry, Madame SPINDLER-LIEGEON Sylviane, Monsieur SPENLE Jean-Martin, Madame SIGRIST-LABAS Cathie, Madame WOGENSTAHL Nadine, Monsieur Rodolphe SCHIBENY, Madame GILLIG Angélique, Monsieur RAMSTEIN Denis, Madame VIELLARD Agnès.

Absents excusés et non représentés :

Madame Stéphanie BAHRIA

Absents non excusés :

Monsieur Florian URFFER
Monsieur Ronald SCHNEEMANN

Absents excusés ayant donné procuration :

Monsieur Vianney SALLES à Monsieur Thierry LITZLER
Monsieur Gilles RYEZ à Madame SPINDLER –LIEGEON Sylviane
Madame Sandrine POLLINA à Madame Nadine WOGENSTAHL
Madame Juliette GLAENTZLIN à Madame Angélique GILLIG

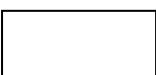
Secrétaire de séance :

Mme LARGER Delphine – Directrice Générale des Services

ORDRE DU JOUR

POINT 1 - FINANCES

POINT 2 - DIVERS



POINT 1 - FINANCES

1.01 Validation d'une ligne de trésorerie

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la vente du terrain situé rue du Soleil pour 375 000.00 € n'a pas pu se réaliser en 2018 en raison d'un retard administratif lié à l'instruction du permis de construire.

De même, la vente de deux terrains situés rue du Nord pour un montant attendu de 470 000.00 € (selon le projet final retenu par le promoteur immobilier : cf délibération du 08/10/2018) n'est pas encore régularisée en raison des démarches administratives liées au montage du permis de construire (études de sols notamment).

Par conséquent et n'ayant pas pu encaisser les recettes liées à ces ventes, la commune se retrouve momentanément en rupture de trésorerie et 200 000.00 € de frais de fonctionnement, correspondants à des dépenses courantes, sont déjà en attente de mandatement.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose de recourir à une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 €, dans l'attente de la régularisation des actes de vente précités.

Pour ce faire,

Vu l'urgence liée au manque de trésorerie,

Vu le décret n° 2005-601 du 27/05/2005 modifiant le décret n° 2004-15 du 07 janvier 2004 portant code des marchés publics, l'emprunt a expressément été exclu des procédures de mises en concurrence nationales et européennes en vertu de la directive n° 2004-18/CE du 31 03 2004,

Par conséquent,

Monsieur le Maire propose de contracter cette ligne de trésorerie auprès du crédit-agricole, au taux variable :

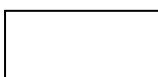
- EURIBOR -3 mois de 0.59 %.
- Commission : 0.05 % du capital emprunté.
- Frais : 0.10 % avec un minimum de 100 €.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

- L'autoriser à signer le contrat relatif à une ligne de trésorerie d'une année (12 mois) d'un montant de 500 000.00 € avec le crédit agricole avec un taux variable EURIBOR 3 mois de 0.59 %.
- L'autoriser à faire débloquer les fonds

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité des membres présents et représentés (13 voix POUR),



Monsieur le Maire :

- à signer le contrat relatif à une ligne de trésorerie d'une année (12 mois) d'un montant de 500 000.00 € avec le crédit agricole avec un taux variable EURIBOR 3 mois de 0.59 %.
- à faire débloquer les fonds

POINT 2- DIVERS

Jeudi 28 02 2019 : vote du budget EAU et du budget COMMUNE (budget primitif communal avancé afin de pouvoir voter le crédit relais).

Un problème électrique s'est produit en fin d'après-midi. Plusieurs bâtiments communaux, dont l'école primaire et une partie des ateliers se sont retrouvés sans électricité et le serveur en mairie s'est coupé. Plus d'accès aux dossiers ni à internet.

C'est un fusible qui a lâché dans un transformateur.

Dépannage en attente.

Aucun membre du Conseil Municipal ne voit de point supplémentaire à aborder.

~~~~~

Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 20h50.

